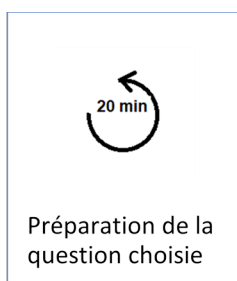
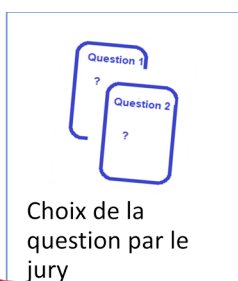


CHARTRE ACADÉMIQUE

ÉVALUER LE GRAND ORAL

Cette chartre s'adresse à tous les examinateurs de l'épreuve du Grand Oral. Elle vise à assurer une équité de traitement des candidats dans l'académie. Elle précise les critères objectifs sur lesquels repose l'évaluation finale, critères élaborés à partir de la définition officielle de l'épreuve. Elle fournit des recommandations quant aux conditions de passation de cette épreuve en tenant compte des aménagements confirmés par le BO n°31 du 26 août 2021 dont sont extraites les citations du document. Cette chartre préconise un cadre commun de réflexion qui laisse aux évaluateurs la marge de décision finale nécessaire pour apprécier au mieux la diversité des prestations des candidats.

Déroulement de l'épreuve



Nouveau

Temps 1: présentation de la question

Pendant son exposé, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques, le candidat est debout.



- Le candidat présente la question choisie par le jury et y répond.
- Le candidat, s'il a réalisé un support durant le temps de préparation, peut s'appuyer sur ce dernier. **Il peut le montrer au jury mais pas le lui remettre.**
- **Si la salle d'examen dispose d'un tableau, le candidat ne peut pas l'utiliser.**
- Le jury évalue l'argumentation du candidat et ses qualités de présentation.

Temps 2: échange avec le candidat

Le candidat peut rester debout ou s'asseoir, à sa convenance.



- L'échange se fait **en écho** à la présentation du candidat.
- **Si la salle d'examen dispose d'un tableau, son utilisation est interdite. Le jury ne peut pas demander au candidat d'écrire (ni sur une feuille, ni au tableau) pour répondre à des questions qu'il lui soumettrait ou faire des exercices.**
- Il s'agit d'une discussion, d'un échange entre le jury et le candidat.
- Il a pour objectif d'approfondir la réflexion du candidat et évaluer sa capacité d'argumentation.
- Le candidat peut s'appuyer sur son support; il peut le montrer au jury, à son initiative ou en réponse à une question du jury. Le jury ne peut pas conserver le support ni l'évaluer.

Temps 3: échange sur le projet d'orientation

Le candidat peut rester debout ou s'asseoir, à sa convenance.



- Le candidat présente le lien entre la question présentée et ses choix d'orientation.
- Le candidat expose la réflexion qu'il a menée sur son projet de poursuite d'étude et, le cas échéant, d'insertion professionnelle. Il échange avec le jury sur son projet.

Modalités d'accueil du candidat

Le jury vérifie l'identité du candidat qui présente le formulaire académique signé par les enseignants en charge des enseignements de spécialité et doit porter le cachet de l'établissement. Ce formulaire (disponible sur le portail académique : [Le Grand oral | Portail pédagogique académique \(ac-montpellier.fr\)](http://Le Grand oral | Portail pédagogique académique (ac-montpellier.fr))) comporte les deux questions présentées par le candidat. Pour les candidats scolarisés, ces questions ont été élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs. La signature des enseignants sur le formulaire remis au jury témoigne de cet accompagnement.

Le jury procède au choix de la question. Il rappelle au candidat la durée du temps de préparation (20 minutes) et la possibilité de produire un support qui pourra être conservé par le candidat lors de son exposé et qui pourra être montré au jury. Ce support n'est pas évalué.

Spécificités des langues :

Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue de spécialité, la (ou les) question(s) qu'il propose au jury est (sont) libellée(s) dans les deux langues : en français et dans la langue de la spécialité.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE Anglais Monde Contemporain, le jury rappelle au candidat la possibilité de s'exprimer dans la langue concernée, mais uniquement partiellement dans les temps 1 et 2, le temps 3 devant s'effectuer entièrement en français. Le candidat devra, dans tous les cas, s'assurer que son discours est compréhensible par le jury non expert.

A titre indicatif, le schéma ci-dessous permettra d'éviter la confusion et le mélange des langues :

- Début de la présentation de la question en français afin de faciliter la compréhension de l'examineur non spécialiste,
- Suite et fin de la présentation en langue de spécialité,
- Première moitié de l'échange en langue de spécialité,
- Seconde moitié de l'échange en français (ce qui permet au candidat de poursuivre en français pour le troisième temps de l'épreuve).

À l'issue de la préparation, le jury rappelle au candidat les différents temps de l'épreuve, leur durée, et le prévient qu'il l'alertera quelques instants avant de l'interrompre, si besoin, afin de respecter le cadre temporel de l'épreuve. Il l'invite à présenter sa question et lance le décompte du temps à partir du moment où le candidat commence effectivement à parler.

Accueil des candidats à besoins particuliers :

Les candidats à besoins particuliers (notamment les candidats en situation de handicap) peuvent bénéficier d'aménagements pour cette épreuve (majoration du temps de préparation ou d'épreuve, aides techniques, interprète en langue des signes, etc.). Ces aménagements sont intégrés à la préparation de l'épreuve pendant l'année et sont signalées au jury.

Rappel des attendus pour les membres du jury

- **Adopter une posture professionnelle d'accueil et d'accompagnement de la parole des élèves** : il est important, lors de l'épreuve, de mettre en confiance le candidat, à la fois par la posture d'évaluateur, et par des modalités d'interrogation qui s'ajustent le plus possible à la singularité de chaque candidat et de chaque question, au cours d'un échange constructif. Il importe donc d'adopter une attitude bienveillante et de privilégier des questions ouvertes.
- **Prendre en compte la spécificité de l'expression orale** qu'il convient de ne pas modéliser sur l'expression écrite : c'est bien un échange oral et authentique qui est visé, au cours duquel le candidat doit pouvoir vraiment s'exprimer. Il importe donc d'entrer dans un véritable dialogue et d'accepter une expression qui peut être imparfaite.
- **Ne pas faire du grand oral une épreuve de spécialité** : si les questions présentées par le candidat sont bien attachées à un programme de spécialité ou situées à un point de rencontre de deux enseignements de spécialité, l'épreuve n'est pas une vérification des acquis du programme de la (des) spécialité(s). Il s'agit, pour le jury d'amener le candidat « à préciser et à approfondir sa pensée » (BO n°31 du 26 août 2021). On peut donc, lors de l'entretien revenir sur les savoirs mobilisés par le traitement de la question mais l'enjeu n'est pas de contrôler d'une manière globale les savoirs liés à la spécialité.
La présence dans le jury d'un enseignant non expert soustrait le discours à un échange entre initiés.
- **Créer un espace de dialogue** : les échanges ne doivent pas prendre la forme d'un interrogatoire, mais permettre au candidat, de gagner en aisance et en lucidité sur les enjeux de la question présentée et de la réponse développée. Le grand oral est un espace de dialogue avec le candidat. Cela suppose de créer un terrain d'échange commun en maintenant une exigence d'intelligibilité et de clarté. Le jury doit prendre conscience de la façon dont la conduite de l'échange peut modifier les performances des candidats, pour assurer l'équité dans leur évaluation.
- **Identifier les biais qui peuvent fausser l'évaluation** : l'épreuve doit laisser place à la diversité des élèves et de leurs compétences. Elle ne doit pas réduire la parole à un format unique. Le travail sur l'oral est donc aussi un travail sur la qualité d'écoute nécessaire pour entendre le plus justement possible, en accueillant la diversité des voix des candidats. Il y a de multiples façons de « s'engager » dans sa parole et ce n'est pas forcément parler avec une assurance impérieuse de son sujet.
- **Accompagner la réflexion du candidat sur son parcours d'orientation** : le jury invite le candidat à présenter son parcours puis pose des questions afin de l'inciter à développer, à préciser ses idées. Les évaluateurs sont attentifs aux liens tissés entre les enseignements et la réflexion sur l'orientation et le parcours, et en particulier, dans les filières technologiques qui le prévoient (STI2D, STL, STMG, ST2S), aux liens tissés entre les deux types de projets qui alimentent le Grand Oral, le projet technologique rebaptisé « étude approfondie » et le projet d'orientation.

Points de vigilance :



Temps 1 :



Temps 1: présentation de la question

Pendant son exposé, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques, le candidat est debout.

- Le candidat présente la question choisie par le jury et y répond.
- Le candidat, s'il a réalisé un support durant le temps de préparation, peut s'appuyer sur ce dernier. **Il peut le montrer au jury mais pas le lui remettre.**
- **Si la salle d'examen dispose d'un tableau, le candidat ne peut pas l'utiliser.**
- Le jury évalue l'argumentation du candidat et ses qualités de présentation.

- Le candidat peut s'appuyer, lors de son oral, sur les notes qu'il aura produites durant le temps de préparation (à l'exclusion de tout autre matériel). Il peut également les montrer au jury s'il le souhaite et que sa démonstration le requiert. **Le jury ne conserve pas ces documents.**
- Les questions présentées par le candidat lui permettent de construire une argumentation pour définir les enjeux de son étude, la mettre en perspective, analyser la démarche engagée au service de la réalisation ou expliciter la stratégie adoptée et les choix opérés en termes d'outils et de méthodes.
- **L'enjeu est d'évaluer la manière dont la question est traitée par le candidat. On se gardera d'évaluer ou de porter un jugement sur la question elle-même (qui a été validée par un ou des enseignants).** L'objet de la première partie de l'oral est de répondre de façon argumentée à la question qui a été choisie par le jury parmi les deux questions présentées par le candidat. Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. C'est la pertinence de cette réponse qui est évaluée.
- Si l'exposé du candidat prend la forme d'une récitation de cours, le jury cherche, lors de l'échange, à mesurer si le candidat s'est approprié le sujet, plusieurs items de la grille d'évaluation étant impactés par une parole trop impersonnelle.
- **Les trois temps de l'épreuve ne se compensent pas.** Si l'exposé du candidat ne semble pas s'achever à l'approche de 5 minutes, le candidat est averti qu'il lui faut conclure. Le jury ne le laisse pas poursuivre au-delà du temps imparti. Si l'exposé du candidat est inférieur à 5 minutes, l'échange qui suit dure toujours 10 minutes. Dans le cas d'un exposé trop court, le jury relance une fois la parole en indiquant au candidat qu'il lui reste du temps et qu'il peut poursuivre. En cas de refus, le jury passe au second temps.
- **Spécificité de la voie technologique :** les questions « s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel les programmes prévoient la réalisation d'une étude approfondie. ». « Cette étude approfondie » correspond, dans certaines séries, au projet réalisé pendant l'année.
- **Spécificité de la voie générale :** les questions sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal et mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes des enseignements de spécialité.

Temps 2 :



Temps 2: échange avec le candidat

Le candidat peut rester debout ou s'asseoir, à sa convenance.

- L'échange se fait en écho à la présentation du candidat.
- **Si la salle d'examen dispose d'un tableau, son utilisation est interdite. Le jury ne peut pas demander au candidat d'écrire (ni sur une feuille, ni au tableau) pour répondre à des questions qu'il lui soumettrait ou faire des exercices.**
- Il s'agit d'une discussion, d'un échange, entre le jury et le candidat.
- Il a pour objectif d'approfondir la réflexion du candidat et évaluer sa capacité d'argumentation.
- Le candidat peut s'appuyer sur son support. Il peut le montrer au jury, à son initiative ou en réponse à une question du jury - **le jury ne peut pas le conserver** ni l'évaluer.



- **Il s'agit bien d'un temps d'échange qui doit permettre d'évaluer la qualité de l'interaction.** Le candidat peut disposer du support écrit qu'il a conçu pendant le temps de préparation.
- Afin de permettre au candidat de montrer toute sa valeur, il est **nécessaire de varier et de graduer le type de questions posées** en favorisant les questions ouvertes. Plusieurs types de questions sont particulièrement bien adaptés à ce temps de l'épreuve :
 - Demandes d'explicitation, de reformulation,
 - Demandes d'approfondissement, de précision d'un propos,
 - Questions relatives à la démarche du candidat, à son raisonnement,
 - Questions ouvrant des éléments de débat,
 - Questions qui renvoient à un autre point du champ disciplinaire abordé durant le temps 1.
- **Si un candidat ne parvient pas à répondre aux questions** lors de l'échange même après reformulation, le jury peut l'inviter à revenir sur le choix de sa question, sur sa démarche, sur les difficultés rencontrées afin que le temps de l'entretien soit respecté.
- **Les deux professeurs conduisent l'épreuve à parts égales et équilibrent leurs temps de parole dans le temps 2 comme dans le temps 3.** Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère, si l'un des examinateurs ne maîtrise pas la langue, il peut, au cours des échanges, poser des questions pour que l'élève lui fournisse des explications en français.

Temps 3 :

Temps 3: échange sur le projet d'orientation



Le candidat peut rester debout ou s'asseoir, à sa convenance.

- Le candidat présente le lien entre la question présentée et ses choix d'orientation.

- Le candidat expose la réflexion qu'il a menée sur son projet de poursuite d'études et, le cas échéant, d'insertion professionnelle.

- Le jury pourra interroger le candidat sur ses motivations en lien avec son projet.

- **Le candidat n'est pas pénalisé si la question traitée ne correspond pas à son projet d'orientation**, qui a pu évoluer, ou **si le projet d'orientation n'est pas encore clairement défini.** Il convient dans ce cas de prendre en compte, par exemple, la réflexion personnelle du candidat sur sa formation, sur les compétences et connaissances qu'il a développées dans et hors le lycée. L'évaluation du temps 3 ne prend pas en compte la performance scolaire dont témoigne le parcours ni la cohérence de celui-ci mais bien la réflexion de l'élève.
- Les interrogateurs veilleront à ne **pas évoquer spontanément les résultats obtenus sur Parcoursup** si le candidat lui-même n'en parle pas, afin de lui épargner d'avoir à commenter un éventuel échec.
- Même si la question traitée concerne **l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE** Anglais Monde Contemporain, le temps 3 de l'épreuve orale terminale doit se dérouler uniquement en français (voir p 2 « Spécificité des langues »)

Cadre commun de réflexion pour l'évaluation du Grand oral

L'évaluation est un geste professionnel qui comporte une composante humaine et ne peut pas être automatisé. Cependant, la prise en compte par tous les jurys de quelques éléments de réflexion communs favorisera l'équité de traitement des candidats.

- **Mener la réflexion collégalement** : les deux examinateurs n'ont pas de rôle attribué. Ils doivent se prononcer à la fois sur le fond et la forme de la présentation et de l'échange.

L'absence de barème indique que c'est bien la totalité de la prestation qui doit être évaluée globalement par les deux membres du jury ensemble, objectiver l'évaluation n'est pas la ramener à la juxtaposition d'observables parcellaires.

- **Utiliser la grille indicative nationale comme base de travail** : la grille d'évaluation est proposée en annexe du Bulletin Officiel du 31 août 2022. Elle constitue un outil national d'aide à l'évaluation. Cette grille permet d'apprécier de manière globale la pertinence de la prestation du candidat car elle combine cinq critères d'évaluation qui, corrélés entre eux, définissent des « profils » de réussite. Les examinateurs veilleront à avoir en tête les éléments de la grille pour écouter la prestation de l'élève et mener l'échange.

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

- **S'accorder sur une note sur 20 en prenant appui sur ces descripteurs.** Chaque examinateur peut préparer individuellement son évaluation puis la partager avec l'autre membre du jury afin d'engager un dialogue en cas de divergences d'appréciation ; dans cette situation, un examen précis et partagé des descripteurs fournis par la grille doit permettre de trouver un accord.

- **La plupart des profils des candidats seront intermédiaires et comprendront des niveaux de maîtrise différents selon les items.** Les profils théoriques présentés ci-dessous peuvent servir de points d'appui.

Excellente prestation	Bonne prestation	Prestation médiocre	Prestation déficiente
Majorité de descripteurs très satisfaisants	Majorité de descripteurs satisfaisants	Majorité de descripteurs insuffisants	Majorité de descripteurs très insuffisants
Note 17-20	Note 13-16	Note 08- 11	Note inf. à 07

- **Toute l'échelle des notes peut être utilisée.**

Il ne faut pas hésiter à attribuer un 20 à une prestation de très bon niveau.

Les notes inférieures à 05/20 doivent être réservées à des situations exceptionnelles : candidat refusant de faire un exposé initial ou faisant un exposé vraiment très court (moins de 2 minutes) ; candidat complètement mutique face aux questions des évaluateurs ; candidat faisant preuve d'une attitude et de réponses inappropriées par rapport aux critères de l'épreuve et au contenu de la question.

- Dans le cadre d'une **spécialité LLCER**, la note peut être modulée pour valoriser la performance de candidats effectuant **une partie de leur présentation des temps 1 et / ou 2 en langue vivante étrangère** (B2+ / C1 très satisfaisant, B2 satisfaisant, B1 insuffisant, A2 très insuffisant).

- **Évaluation des candidats à besoins particuliers.**

La grille d'évaluation indicative proposée dans les notes de service définissant l'épreuve doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera cependant à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat, par exemple en cas de trouble du langage.

Un document d'aide à l'évaluation des candidats bénéficiant d'aménagement est disponible en annexe. Il est également consultable sur le site académique.

Nouveau

Les membres des jurys peuvent se référer à la page du site académique dédiée au Grand oral : ils y trouveront toutes les références officielles, des conseils détaillés pour chaque partie de l'épreuve, des supports de formations, des outils optionnels d'aide à l'évaluation et des liens vers des ressources disciplinaires académiques.

Schéma relatif au support préparé – éventuellement - par le candidat durant les 20 minutes de préparation et utilisé pendant l'épreuve :

Ce schéma, disponible sur EDUSCOL (voir lien ci-dessous), précise les consignes concernant le support que le candidat peut préparer pendant les 20 minutes de préparation et utiliser pendant l'épreuve. <https://eduscol.education.fr/729/presentation-du-grand-oral>





ANNEXE

Quelques pistes pour évaluer les candidats en situation de handicap

Cadre général :

Le bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 précise que « les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices ou maladies invalidantes, etc.) qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur. ».

La demande est faite par l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique. Elle est validée par la Division des Examens et de Concours du Rectorat.

Les aménagements n'expliquent ni ne nomment le handicap. Le jury n'a pas à connaître le handicap du candidat, ni à avoir de connaissances particulières en la matière : il doit seulement adapter sa posture et son évaluation à l'aménagement proposé.

Les aménagements possibles

	Aménagement	Remarques	
Aménagements liés à la logistique	<p>1. Temps majoré <i>(dans la limite d'un tiers temps)</i></p> <p>1.1. Préparation des épreuves orales ou pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1 - un tiers-temps (1/3)</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le cas le plus fréquent est le tiers-temps. Il convient néanmoins de s'assurer que le temps supplémentaire n'est pas autre. Le candidat dispose d'un temps supplémentaire pour la préparation de l'épreuve. 	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit là d'un droit : le candidat n'est pas obligé de profiter de ce temps supplémentaire. Le choix lui revient.

	<p>1.3. Epreuves orales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1.3.1 - tiers temps <input type="checkbox"/> 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas le plus fréquent est le tiers-temps. Il convient néanmoins de s'assurer que le temps supplémentaire n'est pas autre. • Le candidat dispose d'un temps supplémentaire pour réaliser l'épreuve orale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le temps supplémentaire doit être proportionnellement réparti entre les trois parties de l'épreuve (oral en continu, entretien autour de la question traitée et entretien autour du projet d'orientation). • Il s'agit d'un droit dont le candidat peut décider de profiter ou non. Pour la première partie, le jury constate que le candidat en profite ou non. Pour la seconde partie et pour la troisième partie, il convient de lui demander explicitement s'il souhaite poursuivre l'entretien pour bénéficier du temps supplémentaire auquel il a droit. • Le candidat peut décider de ne profiter du temps supplémentaire que dans une des parties de l'épreuve. • L'octroi d'un temps supplémentaire est un signe qui doit alerter le jury afin qu'il se montre particulièrement attentif à évaluer le candidat sans que l'évaluation ne sanctionne des éléments sur lesquels le candidat n'a pas de prise (par exemple, un candidat qui se présenterait avec une prosodie déroutante, une prononciation altérée ou saccadée, une élocution difficile ou atypique, une absence d'expressivité...). Dans ce cas, l'évaluation doit être adaptée : pour évaluer la « qualité orale de l'épreuve » le jury peut, par exemple, s'attacher davantage au lexique qu'à la voix ou à la posture. Il veille également à ne pas pénaliser le candidat pour d'éventuels temps de latence dans les deux parties de l'épreuve qui suppose un échange. • Le jury veille aussi à éviter les questions comportant des implicites (préférer « Vous avez dit que... pouvez-vous préciser le terme... ? » à « Que voulez-vous dire ? »). • Enfin, les élèves en situation de handicap pouvant être particulièrement sensibles aux situations générant du stress, le jury doit être sensible à toute manifestation annonçant une situation de panique et peut proposer au candidat de prendre quelques secondes pour respirer
--	---	---	--

	<p>2. Pause</p> <p>Possibilité de se déplacer, de sortir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1^{ère} heure)</p> <p>Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.</p> <p><input type="checkbox"/> 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Certains candidats bénéficient d'un droit de pause durant l'épreuve. Il convient alors de décompter ce temps de pause du temps de passage (concrètement : on arrête la montre au début de la pause et on la relance ensuite) 	<p>calmement en regardant un point fixe ou de s'asseoir quelques instants.</p> <ul style="list-style-type: none"> La pause est un temps durant lequel le candidat sort de l'épreuve. Il convient, à son retour, de l'accueillir de façon à ce qu'il puisse retrouver sa concentration initiale.
	<p>3 - Locaux, installation de la salle (à préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> 3.1 - accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1^{ère} heure</p> <p><input type="checkbox"/> 3.2 - proximité de l'infirmerie</p> <p><input type="checkbox"/> 3.3 - accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur)</p> <p><input type="checkbox"/> 3.4 – accessibilité des locaux, fauteuil roulant</p> <p><input type="checkbox"/> 3.5 - conditions particulières d'éclairage à préciser :.....</p> <p><input type="checkbox"/> 3.6 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser :.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ces aménagements concernent davantage les chefs de centre que les examinateurs. Certains pourtant peuvent être du ressort du jury (l'éclairage par exemple). 	

Aménagements techniques	<p>4-1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe</p> <p>A préciser :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où un candidat bénéficie de l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette, ce matériel est évidemment utilisé pour la préparation mais peut aussi être présenté au jury (comme support). 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme le support écrit en format « papier », les écrits réalisés sur tablette ou ordinateur ne sont pas évalués.
	<p>4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.1 - calculatrice simple non programmable</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.2 - machine braille</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.3 - système Haute Fréquence</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.4 - autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel apporté par le candidat peut être à destination du jury (cas, notamment, des systèmes Haute Fréquence). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jury peut être amené à utiliser un matériel qui lui est inconnu (système Haute Fréquence, par exemple). Ne pas hésiter à demander au candidat comment s'en servir pour éviter un dysfonctionnement ou un fonctionnement partiel seulement qui pourrait mettre le candidat en difficulté.
	<p>6 - Communication</p> <p><input type="checkbox"/> 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales</p> <p><input type="checkbox"/> 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat</p> <p><input type="checkbox"/> 6.3 Consignes orales données par écrit</p> <p><input type="checkbox"/> 6.4 - Autres (à préciser)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les aménagements touchant à la communication peuvent modifier les conditions de l'interaction (blancs durant l'entretien, temps de latence entre question et réponse...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Il convient bien sûr de ne pas pénaliser le candidat pour les conditions particulière de l'interaction : le jury adapte alors les attendus de la colonne « Qualité de l'interaction » pour les deux dernières parties de l'épreuve.

<p style="text-align: center;">Aides humaines</p>	<p>Aides humaines</p> <p>7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> 7.1 - secrétaire lecteur</p> <p><input type="checkbox"/> 7.2 - secrétaire scripteur</p> <p><input type="checkbox"/> 7.3 - assistant</p> <p><input type="checkbox"/> 7.3.1 - Reformulation des consignes</p> <p><input type="checkbox"/> 7.3.2 - Séquençage des consignes complexes</p> <p><input type="checkbox"/> 7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique</p> <p><input type="checkbox"/> 7.3.4 - autre (préciser)</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> 7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive</p> <p><input type="checkbox"/> 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement</p> <p><input type="checkbox"/> 7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LIPC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le rôle précis de l'aide humaine est précisé sur la notification d'aménagement. Dans certains cas, un secrétaire peut reformuler les questions (pour en élucider le sens métaphorique, par exemple) ou rassurer le candidat. 	<ul style="list-style-type: none"> La présence d'une aide humaine peut modifier sensiblement les conditions de l'interaction (temps de latence entre la question et la réponse, par exemple) et, parfois, de la première partie de l'épreuve. L'évaluation doit évidemment en tenir compte pour ne pas pénaliser le candidat. Là encore, il s'agit d'adapter les attendus de la colonne « qualité de l'interaction » et, éventuellement, ceux de la colonne « qualité de l'oral ». Dans le cas d'un candidat s'exprimant en langue des signes, l'évaluation de la qualité de l'oral doit s'appuyer sur d'autres éléments que les termes employés et la qualité vocale (engagement du corps dans la parole, gestuelle, posture, expressivité, par exemple).
<p style="text-align: center;">Adaptations</p>	<p>8.1 – Adaptations générales</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.1 - épreuves orales possibilités de réponses écrites</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.3 - Autres</p> <p><i>Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> La prise de parole ou l'interaction orale peuvent être impossibles. Dans ce cas de figure, les questions sont posées à l'oral par le jury et le candidat répond par écrit. 	<ul style="list-style-type: none"> Les écrits sont alors des écrits brefs qui ne répondent pas aux normes habituelles de l'écrit (présentation, syntaxe, orthographe, ponctuation...). Il faut veiller à adapter ses exigences. Dans ce cas précis, la « qualité orale de l'épreuve » ne peut pas être évaluée (il est impossible d'évaluer la qualité vocale ou l'expressivité alors que le candidat ne parle pas et se concentre sur la rédaction de réponses aux questions qui lui sont posées). On neutralise donc la colonne pour une évaluation équitable.

Pour aller plus loin :

Un dossier sur le droit à l'éducation pour tous les enfants : [Le droit à l'éducation pour tous les enfants | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

La page dédiée à la scolarisation sur le site du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées : [Handicap et scolarisation | Handicap](#)